

<b>COARRAZE</b> <b>PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS</b>
---

Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2013 :

**Budget 2013 :**

Pour la 4ème année consécutive, les impôts locaux n'augmentent pas malgré les nombreux travaux réalisés :

2010 : 607 598 €

2011 : 1 118 650 €

2012 : 1 115 734 €

2013 : 908 690 €

Marcel CAMBORDE, adjoint en charge des finances, présente le budget 2013 :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 848 434 € et 1 505 587 € en investissement.

Les travaux prévus pour 2013 :

- Rénovation de la RD 412 de la place Henri IV à la Fontaine du Salut avec création de trottoirs.
- Rénovation de la mairie et accessibilité aux handicapés (ascenseur)
- Rénovation de la scène et travaux de mise aux normes à la salle des fêtes.
- Réhabilitation des logements n°6 rue Léo Lagrange (ancienne écoles des garçons)
- Aménagement des abords de la gare.

Le budget est adopté à l'unanimité

**Révision de tarifs :**

Bibliothèque :

- 20 € par an par foyer de Coarraze. Gratuit pour les coarraziens demandeurs d'emploi ou non-imposables
- 30 € par an pour les foyers extérieurs

Maison de l'Enfance :

- Repas : 3,50 € ( au lieu de 3,20 €)
- Repas livré aux personnes âgées : 5 € (au lieu de 4,50 €)

**Lover logement du curé**

Un calcul avait proposé un paiement des diverses communes concernées au prorata du nombre d'habitants :

1559 € par an pour Coarraze, 719 € pour Igon, 364 € pour Lagos, 481 € pour Bordères, 1199 € pour Bénéjacq.

Coarraze a accepté de payer sa quote-part. Les autres communes ont refusé.

### **Aire d'accueil des gens du voyage**

Le Maire rappelle que, par arrêté municipal du 4 octobre 2007, l'aire d'accueil des gens du voyage est officiellement fermée

Dans les faits, rien n'a évolué et les problèmes s'amplifient : constructions sans autorisations, problèmes d'insalubrité et d'insécurité, consommation exorbitante d'eau, branchements électriques sauvages.

Par conséquent, le conseil municipal décide de saisir expressément le Préfet afin qu'il indique les solutions qu'il compte mettre en œuvre pour régler rapidement ce problème.

Le Conseil Municipal précise en outre qu'il dégage toute responsabilité dans cette affaire.